



N° de résolution
ou annotation

025RSE-0621



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 7 JUIN 2021

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, tenue par visioconférence, le lundi 7 juin 2021 à 19 h 00. L'assemblée est présidée par monsieur Martin Héroux, maire.

Sont présents

Mme Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
M. Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4
M. Éric Tessier, conseiller siège 5
Mme Marie-Claude Forget, conseillère siège 6

Sont absentes

Mme Julie Poirier, conseillère siège 2
Mme Josée Beaudoin, conseillère siège 3

Secrétaire d'assemblée

M. Mathieu Robillard, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

Assemblée extraordinaire du 7 juin 2021

01- OUVERTURE

02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03- MADA – POLITIQUE CONCERNANT LES AÎNÉS ET PLANS D'ACTION MADA

04- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

01- OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

02- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie-Claude Forget
Et résolu à l'unanimité

- Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

026RSE-0621

027RSE-0621



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

03- MADA - POLITIQUE CONCERNANT LES AÎNÉS ET PLANS D'ACTION MADA

ATTENDU QUE le conseil municipal a formé un nouveau comité MADA le 13 avril 2021 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal appuie la démarche vers un nouveau plan d'action 2021-2023 suite aux consultations qui se tiendront du 7 au 28 juin 2021 ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte la politique MADA de la MRC de Matawinie comme sienne, tel que décrite dans les 5 premières pages du document en annexe intitulé « final-mada MRC Matawinie » puisque la municipalité a participé activement à sa mise en place et n'a pas les ressources nécessaires pour élaborer sa propre politique ;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte le bilan du plan d'action MADA 2016-2018 ;
- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte le plan d'action 2018-2020.

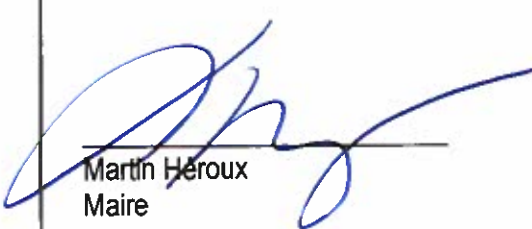
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

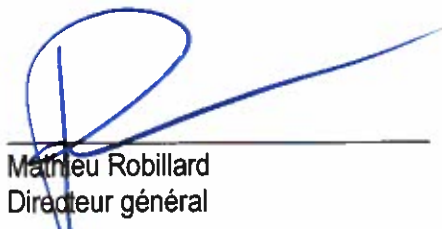
04- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu à l'unanimité

- Que l'assemblée soit levée à 19 h 04.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents


Martin Héroux
Maire


Mathieu Robillard
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.